L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 15 AVRIL.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

[illegible] CAPENDU.

TROISIÈME PARTIE.

NANTES EN 1793.

XIV.

LA FOLIE.

Pinard fit un geste brusque en se tournant vers la jeune fille.

Celle-ci tressaillit, puis baissant la tête par un mouvement semblable à celui d'un enfant qui a peur d'être maltraité, elle s'avança craintivement, obéissant au sans-culotte comme un esclave eût obéi à un maître cruel et redouté.

Pinard, sans prononcer un mot, leva le bras, et désigna du doigt les bouteilles vides qui encombraient la table; tirant ensuite de la poche de côté de sa carmagnole une clé d'une dimension peu commune, il la tendit à la jeune fille, en fixant sur elle son œil fauve d'où se dégageait une sorte de fluide magnétique pareil à celui du serpent fascinateur.

La pauvre enfant fit encore un pas en avant, et, toujours craintive et frémissante, elle prit la clé qui lui était offerte.

Diégo, stupéfait, regardait sans comprendre la scène muette qui se passait sous ses yeux, cherchant en vain à en deviner le sens, lorsque, sur un nouveau geste de son compagnon, plus impérieux encore que le premier, la malheureuse insensée tourna sur elle-même par un mouvement roide et machinal, et s'éloigna vivement, traversant la pièce dans toute sa largeur.

—Que diable signifie cette comédie? demanda Diégo en se retournant vers l'âme damnée du proconsul.

—Tu vas voir, attends un peu, répondit Pinard avec un sourire triomphant.

En effet, cinq minutes ne s'étaient pas écoulées que le pas de la jeune fille retentit légèrement au dehors, et qu'elle apparut sur le seuil de la chambre portant de l'une de ses mains mignonnes deux bouteilles pleines et de l'autre deux verres vides.

Elle s'approcha doucement, déposa le tout avec précaution sur la table, et se retira ensuite dans l'angle de la pièce le plus éloigné des buveurs.

—Eh bien! dit Pinard en attirant à lui l'une des bouteilles qu'il déboucha, et dont il versa le contenu dans les deux verres; eh bien! comment la trouves-tu dressée? Lui ai-je appris à faire convenablement le service et à se rendre utile en société?

—Elle n'est donc plus folle? demanda Diégo en baissant la voix.

—Folle! elle l'est plus que jamais, au contraire!

—Mais si elle était privée de raison, elle ne te comprendrait pas.

—Bah! je lui ai parlé un langage que la brute elle-même entend parfaitement, dit Pinard en désignant de la main une grosse corde pendue à la muraille.

—Tu la bats?

—Tiens! faut bien lui faire son éducation. D'ailleurs! elle ne comprend que cela! Parle-lui, tu vas voir.

Diégo se leva et se dirigea vers la jeune fille.

Lui prenant les mains, il l'attira vers lui:

—Yvonne! lui dit-il avec une sorte de précaution tendre.

La jeune fille tourna la tête de son côté, et fixa sur l'Italien ses grands yeux ouverts dont les regards vagues semblaient avoir perdu le don de la vue.

—Yvonne! répéta Diégo, veux-tu me répondre?

La Bretonne ne parut pas avoir entendu.

Toute son attention était captivée par un énorme paquet de breloques qui, suivant la mode du temps, pendait au bout de la chaîne de montre de l'ami de Pinard.

—Quand je te dis qu'elle ne comprend que cela! dit le sans-culotte en désignant toujours la corde et en haussant les épaules avec mépris.

—Voyons! continua Diégo, écoute-moi, petite; je ne te ferai pas de mal, je ne veux pas te battre, moi!

—Bien vrai? fit Yvonne en relevant la tête.

—Non, je veux avoir soin de toi, au contraire.

Cette fois encore, Yvonne ne parut pas comprendre, et ses yeux se reportèrent sur les breloques qui semblaient uniquement occuper sa pensée.

Elle les toucha d'abord du doigt, timidement, craintivement; puis, s'enhardissant peu à peu, elle les prit dans sa main, et se baissa pour les contempler de plus près, les examinant attentivement une à une.

Diégo sourit, et pour satisfaire le caprice de la pauvre folle, il tira sa montre de son gousset, et la donna à la jeune fille. Celle-ci poussa alors une exclamation joyeuse.

—Tu vas la gâter! s'écria Pinard avec emportement. Il faudra que je recommence à la battre pour la ramener dans la bonne voie.

Au son rauque de cette voix brutale, qui vint subitement interrompre son plaisir enfantin, Yvonne tressaillit.

Ses traits se contractèrent, son visage changea d'expression, et sa main tremblante laissa échapper la montre, qui tomba et se brisa sur le plancher.

—Imbécile! tu lui as fait peur, et tu as fait casser ma montre! s'écria Diégo en s'adressant à son ami. Puis il revint vers Yvonne pour essayer de la calmer; mais la pauvre enfant, en proie à une terreur folle, se recula vivement, les dents serrées et les mains frémissantes.

Tout à coup son œil hagard lança un éclair d'intelligence, son bras se dressa comme s'il eût voulu repousser une apparition effrayante, elle arracha sa main qu'avait saisie Diégo, poussa un cri aigu qui sembla lui déchirer la poitrine et la gorge, ses joues s'empourprèrent, et elle roula de toute sa hauteur sur le carreau humide.

Sa tête heurta en tombant l'angle aigu d'une chaise voisine, le sang jaillit avec abondance; puis la jeune fille demeura étendue sans mouvement.

—Elle m'a reconnu! s'écria Diégo avec stupeur.

—Eh non! répondit tranquillement Pinard en débouchant la seconde bouteille.

—Elle m'a reconnu, te dis-je; son regard était lucide lorsqu'elle le fixait sur moi.

—Tu te trompes, mon cher.

—Mais cependant...

—Bah! elle est comme cela chaque fois qu'elle voit un autre visage que le mien; ça lui produit de l'effet. La petite n'aime pas le changement.

—Tu crois?

—Parbleu! j'en suis sûr. Elle s'est fait déjà une demi-douzaine de trous à la tête en se pâmant ainsi lorsqu'un ami venait me visiter et lui adressait la parole pour se distraire.

Diégo s'était rapproché de la jeune fille, et se penchant vers elle, il se disposa à la relever pour la prendre dans ses bras.

—Où faut-il la transporter? demanda-t-il.

—Qu'est-ce que tu dis? répondit Pinard avec un sourire ironique.

—Je te demande où est son lit pour l'y porter.

—Il est là. Et le sans-culotte désigna du geste de la paille à moitié pourrie étendue dans un coin de la seconde pièce, et que la porte restée ouverte permettait d'apercevoir.

—Ce tas de fumier! fit Diégo en reculant.

—Tiens! est-ce que ce n'est pas assez bon pour elle. Mais ne t'en occupe pas davantage. Laisse-la là; elle est bien revenue toute seule les autres fois; elle reviendra bien celle-ci encore. Et puis, si elle en meurt, ce sera de la besogne toute faite, car elle commence à m'ennuyer, et un de ces quatre matins je la conduirai à l'entrepôt.

—Je te défends de le faire! s'écria l'Italien.

—Comment dis-tu cela? fit Pinard en levant son verre à la hauteur de l'œil par ce mouvement familier à tous les buveurs.

—Je t'ordonne de garder cette jeune fille, reprit Diégo.

Pinard se mit à rire en se renversant sur le dossier de sa chaise qu'il rejeta en arrière pour être à même de mieux contempler son interlocuteur.

—Tu oublies nos conventions, dit-il en dégustant à petites gorgées le verre qu'il venait de porter à ses lèvres. Tu oublies ce qui s'est passé entre nous à la baie des Trépassés, le soir où, poursuivi toi-même par Keinec et Jahoua, tu as quitté la route de Brest pour venir me demander asile.

—Et sans mon arrivée, tu mourrais comme un chien dans ton trou, interrompit Diégo.

—Possible.

—C'est moi qui t'ai sauvé.

—Je ne le nie pas; mais il s'agit d'autre chose. Rappelle-toi, cher ami, qu'Yvonne était devenue folle, et que tu n'avais d'autre parti à prendre que de la noyer en la jetant à la mer, ou de la laisser errer à l'aventure.

"Or, la raison pouvait lui revenir.

"Dans ce cas, elle aurait infailliblement donné des renseignements précieux et précis sur ton aimable individualité, comme dit le procureur de la commune; donc tu ne pouvais la laisser aller. Je t'offris de la garder près de moi. Tu acceptas.

—Oui.

—A condition que j'en ferais ce que je voudrais.

—Mais tu ne devais jamais la tuer.

—J'ai changé d'avis aujourd'hui.

—Pourquoi?

—Parce que, je te le répète, cela commence à me fatiguer de la trouver toujours ici en rentrant. Et puis, je l'ai fait assez souffrir; elle ne sent plus les coups, qu'est-ce que tu veux que j'en fasse?

—Je l'emmènerai, et je la placerai chez quelqu'un.

—C'est cela pour qu'on la soigne.

—Eh bien!

—Imbécile! fit Pinard en haussant les épaules, et si on la soignait on la guérissait! N'oublie pas que sa folie a été provoquée par une fièvre cérébrale, et que, par conséquent, elle peut revenir à la raison; j'ai pris des renseignements là-dessus.

—Alors je la garderai près de moi.

—Pour en faire ta maîtresse, comme tu en a [illegible] Pintention?

—Quand [illegible]

—[illegible]

—Non!

—Corps di Bacco! [illegible] les oreilles à la fin!

—Laisse-les refroidir! [illegible] que tu n'es [illegible] deux [illegible]

—Et en quoi nous [illegible]

—Si Yvonne revient [illegible] s'échappera [illegible] contre Marcof, Keinec [illegible] tre l'un de ces êtres-là [illegible] premier suffent! s'il [illegible] lui seulement, il aurait [illegible] Nantes nous chercher.

—C'est possible! dit Diégo en méditant [illegible]

—Alors, adieu nos beaux projets.

L'Italien ne répondit pas, mais un [illegible]

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 14 avril 1871.

Le marché monétaire est calme et faible. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de 8 à 10 pour cent par an sur les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales; de 10 à 11 les billets de commerce No 1 à courte échéance, et 12 les billets à longue échéance, sans garanties collatérales; de — à 18 les bons; de 9 à 10 le papier hypothécaire, No 1 et 11 à 12 le No 2.

Il s'est fait, aujourd'hui, une vente de $50,000 en bon papier hypothécaire à 10 1/2.

L'or a ouvert à 110 1/2 à 110 3/4 contre 110 1/2 à New York et fermé à 110 5/8 à 110 7/8 contre 110 5/8 à New York. On a vendu $4,000, $5,000, $6,000 et $7,000 à 110 1/2, $2,000, $1,000 et $10,000 à 110 5/8, $65,000 à 110 5/8 à 110 3/4, $1,000, $2,000, $5,000 et $5,000 à 110 3/4.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Les demi-piastres américaines sont cotées à 107 1/2 à 108, les piastres mexicaines à 2 1/4 à 3 1/2 de prime sur l'or.

Le change étranger a haussé avec l'or et, à la clôture, il y avait hausse nette de 1/4 pour cent dans les traites sterling. Les opérations sont toutes: elles s'élèvent à 89,000 livres, dont 200 connaissement à 120 5/8, 1800 connaissement de navire anglais à 120 3/4, 10,000 connaissement à 120 3/4 à 120 7/8, 3000 clear à 120 7/8, 2500 et 3000 connaissement et 5000 clear à 134, 9000 et 10,000 clear No 1 à 121 à 121 1/8, 14,000 connaissement et clear à 120 7/8 à 121 1/8, 8500 clear No 1 à 121 1/8, 2000 clear No 1 et 3000 connaissement de navire américain à 121 1/4, 1300 à vue à 121 3/8, 7500 de banquiers à 121 3/8 à 121 1/2, 1600 à 121 1/2, 1500 et 4000 de banque à 109 7/8 en or. Dans le change sur France, 100,000 francs en change de commerce à 4 77 1/2, 70,000 à 4 76 1/4 et 100,000 à 4 75. Le sterling peut être coté maintenant à 120 3/4 à 121 1/4 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 121 3/4 à — le change de banque.

Le change américain est resté ferme. Les banques ont encore tiré à 3/8 de prime les traites à vue sur New-York, en sommes au gré des acheteurs. Les transactions sont: $20,000, $25,000 et $25,000 en change de commerce, à vue, à 1/4 de prime, $20,000, $10,000, $30,000 et $50,000 de banquiers à 5/16, $35,000 et $60,000 de banques, de banquiers et de change de commerce, à 11/32. Un check de $38,000 en or, sur New-York a rapporté le pair.

Il s'est encore fait peu de chose dans les actions. Celles des Abattoirs ont fléchi; celles du Canal du Mississippi et du Golfe du Mexique se sont vendues à $300, ce qui est une baisse, mais quelques autorités maintiennent que ce prix est au-dessous du marché. Les ventes comprennent: actions de la banque Hibernia, hier, (non encore annoncées), à $132, ce qui est une forte réaction; 6 du Canal du Mississippi et du Golfe du Mexique, aujourd'hui, à $300, 5 à $312, 10 à $315, 5 à $320; 100 des Abattoirs Crescent City à $32 50; 50 de la Compagnie d'Engrais à $26 50; 20 de la Compagnie de chemins de fer de la ville (avec dividende) à $180; 25 du chemin de fer de Carrollton à $116 50.

$5,000 de nouveaux bonds sept pour cent de la ville ont changé de mains à 72 3/4.

On a vendu, hier, sans l'annoncer, $3000 de nouveaux mandats de l'Etat à 52 1/2 et plusieurs milliers à 55; aujourd'hui, quelques petits montants à 55. Les courtiers ont acheté les nouveaux métropolitains à 95 à 95 1/2 et les ont vendus à 96 à 96 1/2. Les billets de la ville sont nominaux.

Plus tard—Il ne s'est rien fait, ce soir, au Board des courtiers.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi, 14 avril 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 7800 balles prises aux taux antérieurs pour les meilleures qualités et le coton propre et blanc, mais à des taux plus faciles pour le reste de la marchandise offerte. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous donnons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les bons courants de ses qualités, tandis que les nôtres sont pour les listes en moyenne, les hauts chiffres regardant le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	7— à 7¾	
Low ordinary	8— à 9	
Ordinary	10— à 10¼	10¼ à 10½
Good ordinary	12— à 12¼	12¾
Low middling	13¼ à 13¾	13¾
Middling	14¼ à	14¼
Strict middl.	15— à	—
Good middling	15¼ à 15¾	15¼

Les prix ont montré une irrégularité considérable et une plus grande marge que d'ordinaire. Le good ordinary, par exemple s'est vendu à moins de 12 c et le strict à plus de 12¾, le coton bon courant propre et blanc ayant commandé des prix disproportionnément élevés si on les compare à ceux des listes en moyenne contenant à peu près le montant accoutumé de coton taché.

ÉTAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal.		30696
Arriv. dep. le dern. état	3873	
Arrivé précédemm.	1297636	1301509
		1332205
Expédié aujourd'hui	5069	
Expédié précédemment	1099957	
Brûlé	669	1105695
Stock en mains et à bord		216510

FRET—Le montant des capacités propres au transport du fret s'accroît et la demande n'en est que modérée, dans le cabotage il n'y a pas d'activité. Nous cotons: coton pr Liverpool, sur voiliers, 9/16 d, sur vap. ¾ d, pour le Havre, sur voiliers 1¼ à — te; pour les ports d'Allemagne, sur voil. 5/8 à —d. Coton pour New-York et Philadelphie sur vapeurs ¾ c, farine pour do 70 à 75 c, huile et melasse pour do $1 50; sucre $5, tabac $7 50. maïs 15 c.

TABAC—Le marché a été calme durant la semaine dernière. Il s'est fait quelques demandes pour l'exportation et pour le commerce local. Les ventes ont embrassé 65 boucauts de l'article, dont 30 de vieux, 11 et 30 de mess à des conditions privées, 6 de lugs nouveaux à 6¼ c, 2 de medium leaf à 8 c et 6 de vieux à 8¾ c la livre.

ÉTAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869..bouc.		8782
Arr. pend. la semaine dern.	520	
précédemment	3502	4098
		12885
Export. la semaine dernière	1016	
précédemment	6280	
Défait pour emballer	800	8096
Stock en mains et à bord		4077

SUCRE—Reçu aujourd'hui 114 boucauts. Le sucre fait à la chaudière découverte est en demande, mais les autres qualités sont négligées. Ventes à 5¼ à 6¼ cts pour l'inférieur, 7— à 7¼ c pour le commun, 8— à 8¼ pour le fair, 8¾ à 9—pour le good fair, 9¼ à 9¾ pour le fully fair, 9¾ à 10— c pour le prime, 10¼ à 10¾ pr la qualité de choix, jaune clarifié 11¼ à 11¾, le blanc 13— à 13¼ c.

MELASSE—Arrivé aujourd'hui 171 bls et 139 ½ do. La fermentée est en demande, mais les autres qualités sont calmes. Finfé, fermentée, est cotée à 20 à 25 c, la bonne à prime fermentée, 30 à 30 c., centrifuge 30 à 35, fonds de citerne 45 à 50 c, recuite sur plantation 35 à 45c. Le recuite des raffineries de la ville commande 50 à 60 c, le golden syrup 50 c à $1.

FARINE—Le marché aux farines est calme, bien que l'article soit en demande pour Cuba. Les prix en sont à peine soutenus.

MAÏS—Le débarcadère est dépourvu en presque dépourvu de maïs. Le peu qui s'y trouve en ce moment est tenu à 73 c. L'article en entrepôt est coté à 75 c.

AVOINE—Stock faible et demande modérée. Vente de 253 sacs de St Louis à 56 c et 130 do à 64 c.

SON—Il n'y en a pas au débarcadère et l'article est coté à $1 25 les cent livres.

FOIN—Vente de 150 balles de prime de la rivière Ohio à $23 le tonneau. Le marché est calme et le stock fort. Le prime de l'Ouest est coté à $28, la qualité de choix à $35 le tonneau.

PORC—Continue à être calme et le mess original est offert à $20 le baril. Vente de 20 et 30 barils à $20. Le détail se fait à $20 50 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Hier, 26,580 livres d'épaules en masse se sont vendues à 7¾ c. Aujourd'hui, il s'est vendu du prime en barrique à 7¾. Les côtés clear ribbed 10¼ c la livre.

VOLAILLE—Les poules se vendent au débarcadère $5 — à $7 — la douzaine, les oies $6 à $10 et les dindes $17 à $21 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs abondent et sont en demande meilleure et commandent 14 à 16 c la douzaine.

COMESTIBLES—Les pommes de terre de l'Ouest se vendent sur la levée à $2 50 à $3 15 le baril. Pas d'oignons ni de choux ne sont arrivés de l'Ouest. Les oignons nouveaux de la Louisiane valent $4 50 à $5 le baril.

[illegible] Les [illegible] à 5¾ à 6¼ c la livre et les [illegible] la livre.

FROMAGE—Rare et en demande. Le [illegible] commande 15 à 16 c. [illegible] dairy 17 à 18 c la livre.

[illegible]

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1871.

Arrivés, dans la semaine [illegible] têtes de Texas, [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Nouv[illegible]

[illegible]

Avis aux Contribuables—Taxes d'Etat.

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat—No 86 de la rue Bourbon, Deuxième District.

Nlle-Orléans, 12 avril 1871.

AUX CONTRIBUABLES DU DEUXIÈME DISTRICT.—A partir du LUNDI 1er mai 1871, toutes les taxes qui n'auront pas été payées seront mises en cour conformément à la loi du revenu de 1871. Les contribuables éviteront les frais de procès et toutes les [illegible] en s'acquittant promptement. L. E. LEMARIE, Percepteur des Taxes d'Etat dans le Deuxième District.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Equitable de la Vie sur Louisiane,—No 39 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 5 avril 1871.

CONFORMÉMENT à la Charte de cette Compagnie, une élection de cinq Directeurs, pour l'année, aura lieu, aux Bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 17 avril 1871, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

W. P. HARPER, Secrétaire.

5 avril—au 17

Office of the Crescent City, LIVE STOCK LANDING AND SLAUGHTER HOUSE CO.

Nelle-Orléans, 10 avril 1871.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les Directeurs de la Compagnie proposant de réduire le capital de la Compagnie de la somme de Deux millions de dollars ($2,000,000) représentée par vingt mille actions de cent dollars chacune, à une somme de un million de dollars ($1,000,000) représentée par dix mille actions de cent dollars chacune.

Les actionnaires sont notifiés qu'une assemblée générale sera tenue au bureau de la Compagnie, le 11 mai 1871, pour prendre le vote des dits actionnaires sur l'amendement proposé.

C. CAVAROC, Président.

D. E. SCRUGGS, Secrétaire.

Compagnie de Gaz Steiner de la Louisiane.

CARL KOHN — Président.
J. C. BERRY — Vice-Président.
JULES CASSARD — Trésorier.
JAMES B. GUTHRIE — Secrétaire.

Bureaux, No 110 de la rue Gravier, au premier.

—Directeurs—

CARL KOHN, LOUIS SCHNEIDER,
G. T. BEAUREGARD, JULES CASSARD,
C. J. BERRY, W. VAN NORDEN,
JAMES B. GUTHRIE.

Les livres resteront ouverts quelques jours de plus pour la souscription au reste des actions. S'adresser aux bureaux.

Compagnie de Gaz Steiner DE LA LOUISIANE.

Bureaux, No 110, rue Gravier, au premier.

—DIRECTEURS—

CARL KOHN, LOUIS SCHNEIDER,
G. T. BEAUREGARD, W. VAN NORDEN,
JULES CASSARD, C. J. BERRY,
JAMES B. GUTHRIE.

Des livres sont ouverts pour souscription du reste des actions.

Pour plus de renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie. On peut voir fonctionner une machine au No 21 de la rue Carondelet, au bureau de propriétés foncières.

Banque Nationale de l'Union, de la Nlle-Orléans.

LES actionnaires de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans sont prévenus qu'à partir du LUNDI, 3 avril, il sera émis des certificats de cent piastres de cette banque, pour les actions actuelles—savoir: 6000 actions de $100 en remplacement de 15,000 actions de $40. Il sera conclu des arrangements, au pair, pour les parties fractionnelles des dites actions.

JAMES CHALARON, Caissier.

1er av—12

RICH'D GAINES. F. V. DUCROS.

SUCCURSALE SUD-OUEST —DE LA—

Compagnie Knickerbocker

D'ASSURANCE DE LA VIE

De New-York,

POUR LE TEXAS, LA LOUISIANE ET LE SUD DU MISSISSIPPI.

Bureaux: No 30 de la Rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

Actif.........$8,000,000.

Cette Succursale émet les polices et paie les pertes à ses Bureaux.

21 mars—1m GAINES & DUCROS, Directeurs.

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51........RUE DU CAMP........51

JOS. S. COPES, Président.
W. VAN NORDEN, Vice-Président.
JOHN S. WALTON, Trésorier.

Directeurs:

W. H. THOMAS, DAVID WALLACE,
HENRY PEYCHAUD, Dr W. H. HOLCOMBE.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes valeurs, papiers, etc.,—le tout à des conditions [illegible]

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 30 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 22 février 1871.

LA COMPAGNIE DE GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, a acheté l'appareil patenté de M. B. Slosser pour la production du gaz hydro-carbonique [illegible]

C'est l'appareil [illegible] le plus économique qu'il y ait au monde [illegible]

[illegible]

SAISON D'AUTOMNE.

LEON GODCHAUX,

31 ET 33....RUE DU CANAL....31 ET 33

Et Nos 213, 215 et 217, rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,

LINGE DE DESSOUS,

CHAPEAUX.

Un assortiment considérable et des mieux choisis,

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

De grandes améliorations ont été faites dans notre manufacture qui est à même de fournir aujourd'hui des vêtements confectionnés dont l'élégance de la coupe et la solidité du travail ne le cèdent en rien à ceux fournis par les premiers tailleurs.

NOTA—Nous offrons au public un vêtement entièrement nouveau, le DERBY, remarquable par son élégance et qui sera certainement le plus recherché et le mieux porté de la saison.

C. F. HOLLE & CO.,

Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS,

Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.

Agents pour la vente du célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

51........Rue des Magasins........51

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG, Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES [illegible]

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour [illegible] l'Exposition Internationale de Paris en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1865 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION [illegible]

(Non Inflammable.)

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

FABRICANTS [illegible]

[illegible]

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

[illegible]

LA MUETTE DE PORTICI.

MARDI, 18—Bénéfice de Mme DUMESTRE—[illegible]

Grand opéra de Meyer.

[illegible]

Académie de Musique.

[illegible]

LUNDI, 10 avril—The [illegible]

MARDI, 11 avril—

LOVE'S MASQUERADE, de Wesley [illegible]

MERCREDI, 12 avril—

LADY AUDLEY'S SECRET.

JEUDI, 13 avril—

LADY OF LYONS.

VENDREDI—[illegible]

LOVE'S MASQUERADE.

SAMEDI, Matinée—LOVE'S MASQUERADE.

SAMEDI SOIR—LADY MACBETH.

DIMANCHE—MARY STUART.

LUNDI, 17 avril—[illegible]

GRAND BAL MAÇONNIQUE,

Loge régulière Italienne II Buono No 174,

Le SAMEDI, 15 avril 1871,

dans la

SALLE DE LA LOGE DE L'ÉTOILE POLAIRE

au coin des rues Remparts et Ravines,

[illegible]

Prix du billet de Messieurs: $2 00.

[illegible]

Médicaments.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour la Purification du Sang.

Cet excellent remède doit sa réputation aux guérisons qu'elle a opérées [illegible]

[illegible]

La Salsepareille est un grand fortifiant. Les personnes languissantes, abattues, nerveuses et privées de sommeil; celles qui sont atteintes d'affections provenant de la faiblesse n'ont qu'à en faire l'essai.

PRÉPARÉE PAR

Le Dr J. C. AYER & Co.,

Praticiens et Chimistes

à Lowell, Mass.

A VENDRE PAR TOUS LES PHARMACIENS.

11 avril

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS

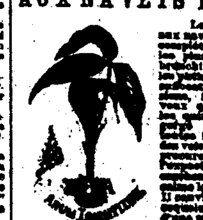

Le Baume Pectoral aux navets indiens [illegible]

Préparé et à vendre par

E. LAPLACE, Pharmacien,

23 et 25, rue des Champs-Elysées.

A vendre, en gros, chez E. J. HART & Cie, et les principaux droguistes. [illegible]

Remèdes du Dr Richau

[illegible]

L'ANTIDOTE DU Dr. RICHAU [illegible]

L'ÉLIXIR D'AMOUR DU Dr. RICHAU [illegible]

[illegible]

Agents du Sud à la Nlle-Orléans, E. J. HART & CO., 73, 75, 77 & 79, Tchoupitoulas.

DENTISTES.

A. F. McLAIN, D. M.

Chirurgien-Dentiste,

Au No 14 de la rue Baronne. (Au premier.)

RÉSIDENCE—Au No 176 de la rue Calliope.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

DENTISTE,

[illegible]

PRESERVEZ VOS DENTS.

J. [illegible] CHIRURGIEN-DENTISTE, D. D. S.

[illegible]

$20 Seulement $20.

[illegible]

Field & Bell,

[illegible]

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16........RUE ROYALE........16

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

CLASSE B.

60,000 NUMÉROS SEULEMENT.

GROS LOT..........$50,000

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

INSTITUTIONS.

Institution de Demoiselles,

Au No 73 de la rue des Remparts, Entre les rues Bienville et Conti. (TERRITOIRE ET EXTERNAT.)

—Dirigée par—

Mme EMMA MATHEY,

[illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles

sous la direction de

Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN, CHEMIN DU BAYOU, [illegible]

Université de l'Etat de la Louisiane,

Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane, BATON ROUGE, LOUISIANE,

[illegible]

[illegible]

D. F. BOYD, Surintendant, Baton Rouge, La.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

J. B. PRAGUE, HENRY BEZOU, T. THEARD, Commissaires.

2 avril

Travailleurs Chinois. Travailleurs Chinois.

VOICI le moment où les planteurs, les agriculteurs [illegible]

[illegible]

J. CAZAUX, M. VERGNOLE,

CAZAUX & VERGNOLE,

72........VIEILLE-LEVEE........72

MAISON FONDÉE EN 1851.

IMPORTATION DIRECTE.

[illegible]

MILLER & DIELMANN,

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes,

[illegible]

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,

Nos 30 & 32 Nlle-Levée.

Agence pour la vente du Whiskey de Cincinnati,

[illegible]

MAGNOLIA & S. N. PIKE, "White Wheat" [illegible]

HEVAN, MASON & CO., [illegible]

Restaurant Victor,

195........Rue du Canal........195

JULES MARTIN, propriétaire, [illegible]

FONDERIE DE LEEDS

(FONDÉE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

[illegible]

LEEDS & CO.

SUCRES-MÉLASSES.

[illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP—"GOLDEN SYRUP" de qualité supérieure [illegible]

SUCRES CLARIFIÉS—Blanc et jaune, [illegible]

SUCRES DE LA LOUISIANE [illegible]

SUCRES DE CUBA [illegible]

V. BIRI,

[illegible]

GEO. MERZ,

[illegible] DU VIEUX CANAL.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

MYRTILE COURCELLE vs ELISA FENNER, épouse de PIERRE VALLEE [illegible]

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT [illegible] JOHN McCLEAN, tuteur, [illegible]

C. S. SAUVINET.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SPIELMAN et au [illegible] vs BALTHAZAR [illegible]

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

HENRY SCHMIDT vs ROBERT MURPHY.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

George [illegible] vs La Dame Jane O'[illegible]

SIXIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

E. L. STONE vs JOHN FRAWLEY.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

L. CARRE vs WILSON JOHNSON.

COUR du Troisième District Judiciaire [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

JAMES W. GOSLEE vs S. RENO & J. C. LIBANO.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

VENTES JUDICIAIRES.

THOMAS D. MILLER, [illegible] vs EMILE GUILLAUME [illegible]

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

CHARLES CARRERE vs E. DESTRAS [illegible]

CINQUIÈME COUR de District [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

L'Etat de la Louisiane vs Philip Mech.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

UN WAGON

[illegible]

C. S. SAUVINET.

L'Etat de la Louisiane vs A. B. Beale et J. B. Miller, composant la raison de Beale & Miller.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs HENRY B. GEIERECHT.

TROISIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, vs JOS. TRENOIR.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

SIGMOND [illegible] vs [illegible]

CINQUIÈME COUR de District [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

J. B. Van Horn & Co., vs [illegible]

CINQUIÈME COUR de District [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

E. J. MONTGOMERY, vs FRANK SHARP.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

Urban [illegible] vs Bernard [illegible] et Chas. W. Bradbury.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

[illegible]

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT,

PAROISSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

No 24,000.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur. [illegible]

[illegible]

UN CERTAIN ILET DE TERRE, [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Huile de la Louisiane.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-sixième jour de [illegible] mil huit cent soixante-dix, par-devant moi, EDOUARD G. GOTTSCHALK, notaire public [illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sera la COMPAGNIE D'HUILE DE LA LOUISIANE et son domicile sera la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DEUXIÈME.

[illegible]

ARTICLE TROISIÈME.

[illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

[illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

Le capital de la dite corporation est fixé à DEUX CENT MILLE PIASTRES divisées en DEUX MILLE ACTIONS de cent piastres [illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

[illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

[illegible]

ARTICLE DOUZIÈME.

[illegible]

ARTICLE TREIZIÈME.

[illegible]

Noms.	Actions.	Noms.	Actions.
[illegible]		H. W. [illegible]	
[illegible]		[illegible]	

E. G. GOTTSCHALK, Notaire Public.

[illegible]

C. BARCANTEL,

Député du préposé à l'enregistrement.

F. G. Barrera & Co. Patrick Harnan [illegible] vs. Blais & Bush.

SIXIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

[illegible] et sans réserve, à [illegible] crédit, pour liquidation de [illegible] terrains situés dans le Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième District, à Burthe[illegible] Carrollton.

PAR E. GUINAULT, [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—[illegible]

Ilet de valeur sur l'Avenue St-Bernard, avec étable pour 30 vaches, et maison de résidence à long terme.

PAR E. GUINAULT, [illegible]

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Habillements de printemps et d'été,
Chapeaux paille, feutre et laine,
Lingerie de messieurs,
Malles en zinc et en cuir, sacs de nuit et meubles.

PAR VINCENT & CO: [illegible]

[illegible]

PAR E. HOOPER & CO.

Vente sans Réserve,

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

30 malles Bottes et Brodequins [illegible]

PAR E. HOOPER & CO [illegible]

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE.

Vente par ordre des Gardiens du Port.

3,000 DAMEJEANNES (PLUS OU MOINS.)

[illegible]

PAR EUGENE TOURNE—LUNDI, 17 avril [illegible]

[illegible]

PAR E. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR E. J. MONTGOMERY [illegible]

[illegible]

—TELS QU'E—

[illegible]

Toits. Toits.

TOITS ASBESTOS, [illegible]

[illegible]

MARBLE & DALTON, No [illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1871.

[illegible]

A—Audibert Gabriel.
B—Berjot (docteur).
[illegible]
C—Cazenave, Louis.
Gabarette, Etienne.
Gambiong, Etienne.
D—D'Amprez, Alfred.
Delechi (pharmacien).
F—Fourier, Ernest.
L—Lambert, Adolphe.
R—Rosnay (de), Gabriel et Felix.
T—Thomann, Dieudonné.
V—Vergé, Amélie (Mlle).

La Chancellerie du Consulat de France, située au Louis, No 11, [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 8 avril 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10 [illegible]

[illegible]

A

Ayraud Etienne — Antoine B
Alonzo [illegible] — Alonzo [illegible]

B

[illegible]

C

[illegible]

D

[illegible]

E

Ernest Joseph

F

[illegible]

G

[illegible]

L

[illegible]

M

[illegible]

N

Noel Gustave—3

O

Obregon D Rafael — Omel [illegible]

P

[illegible]

R

[illegible]

S

[illegible]

T

[illegible]

U

[illegible]

V

[illegible]

Z

Zur [illegible]

INITIALES

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. PALFREY.

Beaux Meubles à l'Encan.

PAR GEO. PALFREY.—AUJOURD'HUI, [illegible] à 10 heures du matin, au No 76 de la rue [illegible]

[illegible]

PAR M. BARNETT.

Vente Positive et sans Réserve,

Trois Pianos de seconde main et d'un grand assortiment de Meubles—pour clore des consignations—

PAR M. BARNETT, Encanteur—[illegible]

[illegible]

MAURICE BARNETT, Encanteur, Bureau sur la façade de la Rotonde de l'Hôtel St-Louis rue St-Louis entre Royale et Chartres.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Porter. Porter.

PAR D. E. MORPHY: A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 15 avril, à 11 [illegible]

[illegible]

PAR J. B. WALTON.

No 81, Rue Tchoupitoulas.

Un Magasin de briques, neuf, bien bâti, rue Tchoupitoulas, entre celles Poydras et Lafayette, [illegible] E. J. Hart & Co., [illegible]

PAR J. B. WALTON, [illegible]

CE MAGNIFIQUE MAGASIN EN BRIQUES, [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—Une moitié comptant, en billets [illegible]

PAR G. VALETON.

Le Brick Américain "Caroline," à l'encan.

PAR G. VALETON, encanteur,—LUNDI, 17 avril [illegible]

[illegible]

D. VALETON,

[illegible]

No 24, rue Bienville, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, [illegible]

[illegible]

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Au No 68 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 21 janvier 1871

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDREWS, Secrétaire.

[illegible]

ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur les certificats [illegible]

THOMAS SLOO, Président.

JNO. G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDREWS, Secrétaire.

—Directeurs:—

John G. Gaines, — S. J. Hart,
R. Moses, — Henry Bradhaw,
I. N. Marks, — W. R. Seymour,
J. Weis, — R. S. Venables,
W. A. Kent, — Richard Flower,
Hugh Wilson, — Thomas Sloo,

BRILLIANT DE BUCK.

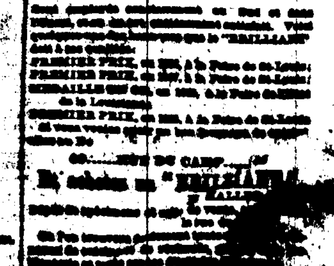

Le [illegible] FOURNEAU qui soit manufacturé [illegible]

PRIX DE $25.000

[illegible]

Au [illegible] RUE DU CAMP [illegible]

En achetant un "BRILLIANT" [illegible]